

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/13/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Asma Invest SA représentée par son Directeur Général, Monsieur Mohammed Yassine, a déclaré le 8 mai 2013, avoir acquis sur le marché central, le 6 mai 2013, 100 actions Maghreb Oxygène, au cours unitaire de 159 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Asma Invest SA détient 81 321 actions Maghreb Oxygène, soit 10,008% du capital de ladite société

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la société Asma Invest SA envisage de :

- poursuivre ses achats sur la valeur concernée
- siéger au conseil d'administration de la société cotée.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières